

Le déCAPSuleur

Lettre d'info du Collectif Agir Pour Sassenage



N°2 • NOVEMBRE 2016

.....CAPS en quelques mots.....

Le Collectif Agir pour Sassenage (CAPS) est une association qui a pour but de promouvoir l'information objective, le dialogue et la réflexion, afin de créer les conditions les plus harmonieuses pour vivre à Sassenage.

Afin de vous informer et vous offrir un lieu de débat, le CAPS publie

le journal « Le décapsuleur », vous propose des réunions sur l'actualité municipale, des ateliers thématiques sur les sujets touchant au cadre de vie et à la gestion communale. Les réflexions sont défendues au conseil municipal de Sassenage par les conseillers municipaux du groupe Agir pour Sassenage.

Démissions en série au conseil municipal

Sassenage fait la une du Dauphiné Libéré

« Sassenage : nouvelle démission au conseil municipal » titrait dernièrement le Dauphiné Libéré. En effet, depuis quelques mois, les exclusions ou les départs se multiplient au sein de l'équipe de M. Coigné. Que se passe t-il ?



Sandrine Vitali, ancienne adjointe, qui vient de claquer la porte après le retrait de sa délégation à l'animation, l'a expliqué clairement dans la presse locale : « Il y a au conseil municipal, des clans, des manipulations, c'est malsain. Ce clivage n'est pas bon

pour la ville, c'est contre-productif (...) Depuis son élection au Département, les ambitions du maire sont ailleurs... Et de prévenir ses collègues du conseil municipal : « *Vous serez prochainement à ma place, victimes de la démagogie et des ambitions démesurées de ceux que vous considérez comme vos collègues. Protégez-vous car notre leader n'en est plus un* ». Ces mots, puissants, prononcés par celle qui fut un soutien sans faille du maire sont révélateurs de l'ambiance de cette équipe municipale qui se déchire sur fond d'ambitions personnelles. Qu'est donc devenue la liste dite « d'intérêt communal » de mars 2014 ? A priori, une somme d'intérêts particuliers...



En bref

Joyeux anniversaire !!!

Depuis plus de 2 ans la fille du maire, fonctionnaire à la Métro, occupe un des rares logements d'urgence sur notre commune, aux dépens des nombreux Sassenageois qui en ont réellement besoin. Contrairement à la majorité des autres communes, à Sassenage, l'attribution de ce type de logement se fait en toute opacité et au seul bon vouloir de M. Coigné. Les élus du groupe Agir pour Sassenage ont saisi le Procureur de la République au sujet de cette décision du maire qui leur semble contraire à la loi. Ils continueront d'exiger des critères justes et transparents.

Contacts

Mail : contact@caps-sassenage.fr
blog : blog.caps-sassenage.fr
Facebook : capsassenage



Lettre financée par les adhérents
du Collectif Agir pour Sassenage

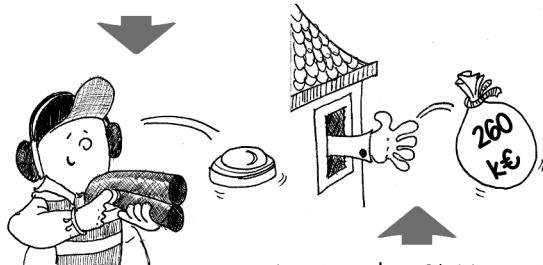
La tragédie des EMPRUNTS TOXIQUES

..... Ball-trap

On ne nous dit pas tout !

260 000 euros pour quoi faire ?

Au Ball Trap, on jette des plateaux d'argile en l'air...



... tandis qu'au Château des Blondes on jette de l'argent par la fenêtre !

Ce fameux « reliquat » sur le budget municipal de l'eau, terme utilisé par M. Coigné pour évoquer la somme de 260 000 €, aurait du être transféré à la Métro qui a pris la compétence de l'eau potable. En effet, tous les maires de l'agglo ont discuté avec la Métro des investissements à mener prioritairement sur leur commune concernant les réseaux d'eau afin que les reliquats transférés soient utilisés avec pertinence. A priori, pas le maire de Sassenage !

Cerise sur le gâteau, M. Coigné, pour justifier cet investissement colossal, évoque, pour la première fois, l'éventualité d'un centre de loisirs aux Côtes, à l'emplacement du ball-trap. Rappelons que le centre de loisirs de Rivoire de la Dame a été fermé en 2016 par la commune au motif que les parents d'élèves le trouvaient trop loin du centre de Sassenage... Alors réaliser un centre dans un secteur encore plus éloigné, avec toutes les normes que l'accueil des enfants exige, relève sans doute d'un tour de passe-passe d'un mauvais magicien, en mal d'arguments.

Et avec quel argent ? La commune est à sec financièrement.

Encore un effet d'annonce qui retombera d'ici peu. Après la salle des fêtes, la nouvelle piscine, les tennis couverts, l'hôtel, le projet sport et tourisme... on a l'habitude !

Dernière minute : lors du conseil municipal du 25 octobre 2016, le maire a indiqué que la société Vicat serait intéressée par ce terrain. Un dossier explosif !

La réunion publique consacrée aux emprunts toxiques contractés par Sassenage, organisée par le CAPS le 2 juin dernier, a été un franc succès : plus de cinquante personnes présentes, y compris six élus de la majorité municipale et avec, en prime, la couverture du Dauphiné Libéré.

En séance du Conseil municipal, un des conseillers de la majorité a défié notre collectif de publier largement ses données, disant que les informations communiquées étaient fausses. Le CAPS confirme les faits et prépare un dossier détaillé sur cette affaire qu'il diffusera largement au sein de la population sassenageoise.

D'ORES ET DÉJÀ, UN EXPOSÉ DES FAITS AINSI QUE LE JUGEMENT INTÉGRAL DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE CONCERNANT SASSENAGE SONT EN LIGNE SUR NOTRE BLOG :
<http://blog.caps-sassenage.fr/dexia>

Pourquoi avoir englouti 260 000 € d'argent public en 2015 afin de raccorder le Ball-Trap Club, sans aucune demande de sa part, au réseau d'eau potable pour ensuite fermer le club quelques mois après la réception des travaux ?

Dans Sassenage en Pages du mois d'octobre 2016, M. Coigné revient sur ce dossier épique et tente de justifier comme il le peut cette dépense inutile.